

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
 - VU le Décret N° 144/PR du 24 décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
 - VU la Loi N° 64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
 - VU les nécessités de service ;
- Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Défense Nationale ;

le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T :

Article 1er - Mr David OUEUNDO, Administrateur, est nommé Directeur-adjoint de la Sécurité Nationale.

Article 2 - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 5 MARS 1966

par : Président de la République,

le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Défense Nationale,



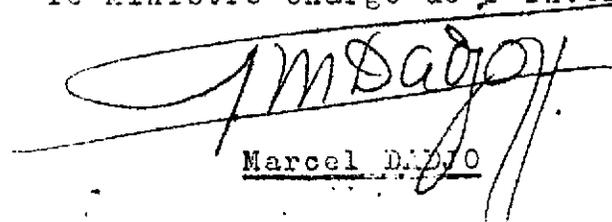
Général Christophe SOGLO

~~Lieutenant-Colonel Philippe AHO~~

Pour le Ministre des Finances et des Affaires Economiques absent, le Ministre chargé de l'intérim :

Ampliations :

- PR 4 - MI 2 - DSN 2 - IAA 2
- Ministères 12 - Gde.Chanc. 1 -
- DGF-DB-CF-DC-Solde 10 - SGG 4
- Trésor 4 - DI 2 - Intéressé 1 -
- DAI 2 - DP 2 - JORD 1.



Marcel DIBJO